

## POUR L'ENVIRONNEMENT LE DÉPARTEMENT AGIT !



### La lettre de l'assistance technique eau

**Le Département vous informe**  
N°74 DÉCEMBRE 2025

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets



### RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

#### Des tensions sur les écosystèmes aquatiques à l'horizon 2050

France Stratégie avait publié en février 2025 une étude sur l'évolution des usages de l'eau en France métropolitaine à l'horizon 2050.

Après une [fusion avec le Haut-Commissariat au plan](#) pour devenir le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, la nouvelle structure a publié la seconde partie de l'étude le 25 juin 2025. Il s'agissait de comparer les usages de l'eau futurs à la disponibilité de la ressource, elle aussi projetée à l'horizon 2050. Ce travail est fait selon 4 scénario d'évolution des usages et met en évidence des difficultés croissantes à satisfaire tous les besoins.

Consultez le rapport sur le site du [Haut-Commissariat à la stratégie et au plan](#).

Visionnez la Webconférence de présentation et de débats autour de cette étude [ici](#).

#### Redevances performances – Vote du supplément de prix pour 2026

Depuis 2025, de nouvelles redevances perçues par les Agences de l'eau sont apparues sur la facture d'eau et d'assainissement. Elles sont modulées par un coefficient variant entre 0,3 et 1 en fonction de la performance du service de chaque collectivité.

Pour rappel, les coefficients de modulation pour l'année 2025 étaient forfaitaires pour tous les redevables, figés au minimum de leur valeur, à savoir 0,3 pour l'eau potable et pour l'assainissement. Chaque collectivité compétente avait donc dû voter le montant du « supplément de prix » (montant de la redevance appliquée à 1 mètre cube) à appliquer sur les factures 2025, en multipliant ce coefficient de modulation par le taux 2025 décidé par chaque Agence de l'eau. Supplément de prix par mètre cube = Taux Agence x Coefficient de modulation.

Désormais, une nouvelle délibération doit être prise chaque année avant le 31 décembre. Une fois calculé le coefficient propre à votre collectivité pour l'eau potable et/ou pour l'assainissement (voir plus bas dans cette lettre, les articles sur le calcul), il convient de multiplier ce coefficient par le taux 2026 décidé par l'Agence de l'eau pour déterminer le montant du supplément de prix à voter pour 2026.

Les taux 2026 sont les suivants :

Agences de l'eau	Taux décidés pour 2026	
	Redevance performance Eau potable	Redevance Performance Assainissement
Rhône-Méditerranée Corse	0,06	0,09
Loire-Bretagne	0,1	0,28

Le calcul du supplément de prix à voter est le suivant :

Agences de l'eau	Supplément de prix à voter pour 2026	
	Redevance performance Eau potable	Redevance Performance Assainissement
Rhône-Méditerranée Corse	0,06 x coeff_modulation	0,09 x coeff_modulation
Loire-Bretagne	0,1 x coeff_modulation	0,28 x coeff_modulation

Vous pouvez trouver des modèles de délibération sur [la page dédiée à la réforme des redevances de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies \(FNCCR\)](#).

Attention ! N'oubliez pas de communiquer le montant du supplément de prix voté à l'organisme en charge de la facturation de l'assainissement si elle n'est pas faite en interne.

### MILIEUX AQUATIQUES

#### Mission flash compétence GEMAPI

Une délégation du Sénat a travaillé sur l'évaluation des conséquences de la mise en œuvre de la compétence Gemapi, onze ans après sa création.

Elle s'est aussi donnée pour objectifs d'examiner les conditions dans lesquelles s'est opéré le transfert de la gestion des digues domaniales, et de proposer des pistes pour un cadre viable de refonte du financement et de la gouvernance de la compétence Gemapi.

13 recommandations ont été formulées à l'issue de ce travail.

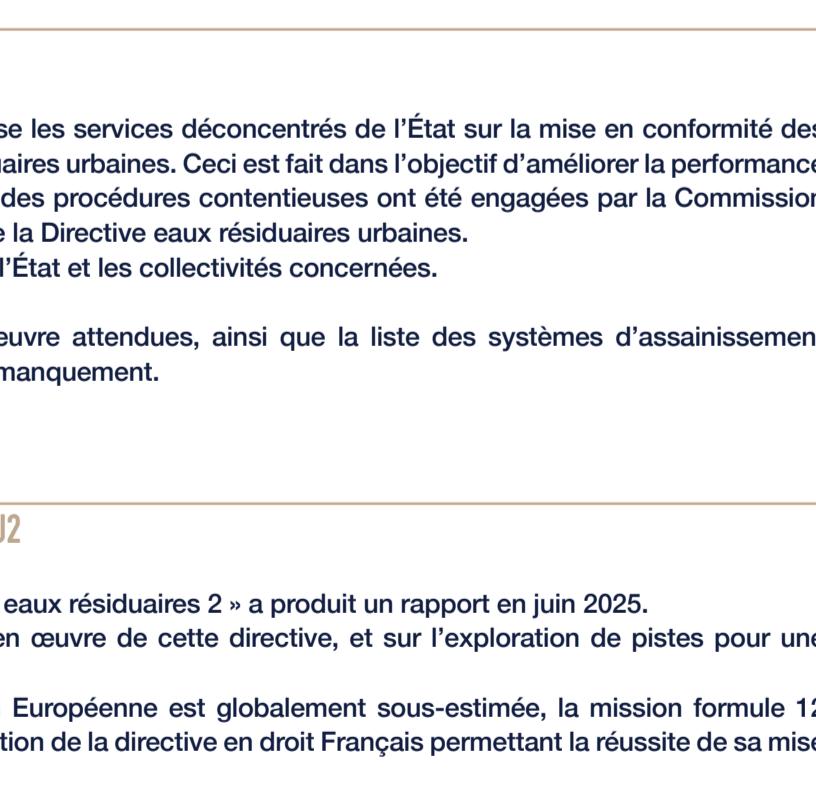
Retrouvez le rapport complet ou résumé, ainsi que les recommandations sur [le site du Sénat](#).

#### Réseau des sites de démonstration

L'Office Français de la biodiversité (OFB) propose un site technique très dense, destiné aux professionnels de la biodiversité.

On y trouve par exemple une page sur le réseau des sites de démonstration. Ce réseau a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les effets des opérations de restauration morphologique de cours d'eau. Un suivi scientifique standardisé est assuré et partagé sur la page, ainsi que de nombreuses autres ressources.

Consultez la page du réseau sur [le site de l'OFB](#).



### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### Redevance performance des réseaux d'eau potable 2026

Après une année de transition en 2025, chaque collectivité distributrice d'eau doit désormais calculer son propre coefficient de modulation afin de déterminer le supplément de prix à appliquer sur les factures d'eau 2026 pour la redevance performance des réseaux d'eau potable.

Pour l'eau potable, tout se passe [sur le portail SISPEA](#) : il vous permet de saisir les données nécessaires, qui sont en fait une partie des indicateurs que vous renseignez habituellement. Les écrans de saisie ont été modifiés cet été pour intégrer les quelques informations manquantes.

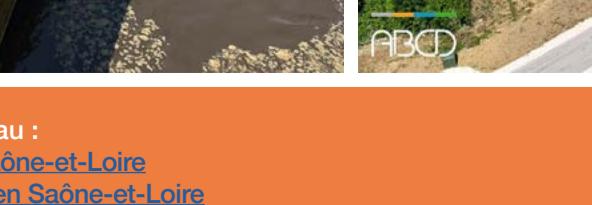
Une fois les données saisies, toujours dans l'outil SISPEA, vous pourrez activer un simulateur, qui vous calculera le coefficient de modulation correspondant à vos données.

Le coefficient de modulation obtenu sera à multiplier par le taux de l'Agence de l'eau pour déterminer le supplément de prix à voter.

N'hésitez pas à consulter la [Foire aux questions](#) de SISPEA, et en particulier [le guide de saisie](#).

Consultez aussi la [page ressource](#) sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et en particulier le replay du [Webinaire du 29 septembre 2025](#).

Une [page dédiée à cette redevance](#) existe également pour l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, avec également [un Webinaire sur l'utilisation du simulateur disponible en replay](#).



#### Protection de la ressource en eau du Pont du Roi

Propriété du Département, la retenue du Pont du Roi constitue une réserve d'eau brute stratégique pour le [Syndicat de mutualisation de l'eau Morvan Autunois Couchois \(SMEMAC\)](#), qui produit et distribue de l'eau potable dans l'Autunois.

Cette retenue est vulnérable à l'eutrophisation, par l'accumulation de nutriments drainés par ses affluents.

C'est pour cela que le Département a engagé une démarche de type « Aire d'alimentation de captage » sur l'ensemble du bassin versant. Une des actions identifiées était la mise en défens des petits affluents, pour éviter le piétinement et les déjections bovines dans le cours d'eau.

12 agriculteurs volontaires se sont mobilisés depuis 2019, ce qui a permis la protection de 12 km de berges sur trois ruisseaux, ainsi que la création d'abreuvoirs déportés et de passages à gué.

Ce programme de travaux a été réalisé et financé par le Département avec le concours du fonds Européen FEDER et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du contrat territorial porté par le [Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme](#).

Il vient de s'achever, avec une visite de terrain inaugurale fin octobre 2025.

Un suivi de la qualité de l'eau est cependant toujours en cours pour évaluer l'impact des travaux à plus long terme.

Retrouvez davantage d'informations [sur le site internet du Département](#).

#### Redevance performance des systèmes d'assainissement 2026

Contrairement à l'eau potable, le coefficient de modulation à appliquer pour 2026 ne se calcule pas dans SISPEA, mais sur le portail national [téléservice des redevances](#).

À partir de 2026, c'est aussi sur ce site que s'effectueront les déclarations (fiscales) des redevances. Pour les collectivités compétentes en matière d'assainissement, ces déclarations sont une nouveauté issue de la réforme des redevances, puisque ce sont maintenant les collectivités qui sont les redevables.

Le portail téléservice vous propose un simulateur pour calculer le coefficient de modulation propre à vos systèmes d'assainissement.

Dans un premier temps, il convient de vérifier les informations préremplies par l'Agence de l'eau et le service de police de l'eau, pour éventuellement les modifier et les compléter.

Ensuite, le simulateur calculera le coefficient de modulation spécifique à votre collectivité et vous permettra de déterminer le supplément de prix à appliquer sur les factures 2026, en multipliant ce coefficient par le taux de l'Agence de l'eau.

Chaque collectivité doit délibérer sur le montant de cette contre-valeur avant le 31 décembre 2025.

Attention ce n'est qu'une simulation : l'Agence calculera le coefficient définitif en 2027 lors de la déclaration des volumes facturés 2026, ce qui permettra le calcul définitif du montant de redevance dû.

Retrouvez tous les détails sur [la page dédiée de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne](#), et notamment [le replay du Webinaire sur l'utilisation du simulateur disponible en replay](#).

N'hésitez pas à consulter la [Foire aux questions](#) de SISPEA, et en particulier [le guide de saisie](#).

Consultez aussi la [page ressource](#) sur le site de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, et en particulier le replay du [Webinaire du 29 septembre 2025](#).

Une [page dédiée à cette redevance](#) existe également pour l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, avec également [un Webinaire sur l'utilisation du simulateur disponible en replay](#).

#### Protection de la ressource en eau du Pont du Roi

Propriété du Département, la retenue du Pont du Roi constitue une réserve d'eau brute stratégique pour le [Syndicat de mutualisation de l'eau Morvan Autunois Couchois \(SMEMAC\)](#), qui produit et distribue de l'eau potable dans l'Autunois.

Cette retenue est vulnérable à l'eutrophisation, par l'accumulation de nutriments drainés par ses affluents.

C'est pour cela que le Département a engagé une démarche de type « Aire d'alimentation de captage » sur l'ensemble du bassin versant. Une des actions identifiées était la mise en défens des petits affluents, pour éviter le piétinement et les déjections bovines dans le cours d'eau.

12 agriculteurs volontaires se sont mobilisés depuis 2019, ce qui a permis la protection de 12 km de berges sur trois ruisseaux, ainsi que la création d'abreuvoirs déportés et de passages à gué.

Ce programme de travaux a été réalisé et financé par le Département avec le concours du fonds Européen FEDER et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du contrat territorial porté par le [Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme](#).

Il vient de s'achever, avec une visite de terrain inaugurale fin octobre 2025.

Un suivi de la qualité de l'eau est cependant toujours en cours pour évaluer l'impact des travaux à plus long terme.

Retrouvez davantage d'informations [sur le site internet du Département](#).

#### Redevance performance des systèmes d'assainissement 2026

Contrairement à l'eau potable, le coefficient de modulation à appliquer pour 2026 ne se calcule pas dans SISPEA, mais sur le portail national [téléservice des redevances](#).

À partir de 2026, c'est aussi sur ce site que s'effectueront les déclarations (fiscales) des redevances. Pour les collectivités compétentes en matière d'assainissement, ces déclarations sont une nouveauté issue de la réforme des redevances, puisque ce sont maintenant les collectivités qui sont les redevables.

Le portail téléservice vous propose un simulateur pour calculer le coefficient de modulation propre à vos systèmes d'assainissement.

Dans un premier temps, il convient de vérifier les informations préremplies par l'Agence de l'eau et le service de police de l'eau, pour éventuellement les modifier et les compléter.

Ensuite, le simulateur calculera le coefficient de modulation spécifique à votre collectivité et vous permettra de déterminer le supplément de prix à appliquer sur les factures 2026, en multipliant ce coefficient par le taux de l'Agence de l'eau.

Chaque collectivité doit délibérer sur le montant de cette contre-valeur avant le 31 décembre 2025.

Attention ce n'est qu'une simulation : l'Agence calculera le coefficient définitif en 2027 lors de la déclaration des volumes facturés 2026, ce qui permettra le calcul définitif du montant de redevance dû.

Retrouvez tous les détails sur [la page dédiée de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne](#), et notamment [le replay du Webinaire sur l'utilisation du simulateur disponible en replay](#).

N'hésitez pas à consulter la [Foire aux questions](#) de SISPEA, et en particulier [le guide de saisie](#).

Consultez aussi la [page ressource](#) sur le site de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, et en particulier le replay du [Webinaire du 29 septembre 2025](#).

Une [page dédiée à cette redevance](#) existe également pour l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, avec également [un Webinaire sur l'utilisation du simulateur disponible en replay](#).

#### Redevance performance des systèmes d'assainissement 2026

Contrairement à l'eau potable, le coefficient de modulation à appliquer pour 2026 ne se calcule pas dans SISPEA, mais sur le portail national [téléservice des redevances](#).

À partir de 2026, c'est aussi sur ce site que s'effectueront les déclarations (fiscales) des redevances. Pour les collectivités compétentes en matière d'assainissement, ces déclarations sont une nouveauté issue de la réforme des redevances, puisque ce sont maintenant les collectivités qui sont les redevables.

Le portail téléservice vous propose un simulateur pour calculer le coefficient de modulation propre à vos systèmes d'assainissement.

Dans un premier temps, il convient de vérifier les informations préremplies par l'Agence de l'eau et le service de police de l'eau, pour éventuellement les modifier et les compléter.

Ensuite, le simulateur calculera le coefficient de modulation spécifique à votre collectivité et vous permettra de déterminer le supplément de prix à appliquer sur les factures 2026, en multipliant ce coefficient par le taux de l'Agence de l'eau.

Chaque collectivité doit délibérer sur le montant de cette contre-valeur avant le 31 décembre 2025.

</